

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 06 décembre 2022.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- JEGU Josianne donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine

**SECRETARE DE SEANCE :** M'BAREK Sébastien

#### **Délibération n°2022-120**

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

#### **AFFAIRES GENERALES SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°193 LA MOULINIERE (LA POTERIE/SAINT-AARON) - AVIS**

SNCF Réseau a conduit une étude d'opportunité de suppression de passages à niveau sur la ligne Dol-Dinan-Lamballe dans une logique de sécurisation du réseau ferré et des circulations routières. Cette recherche a permis d'identifier la possibilité de supprimer le passage à niveau n° 193 situé sur un chemin rural au lieu-dit « La Moulinière ». Le passage est peu fréquenté par le public et utilisé essentiellement par les exploitants agricoles. La SNCF envisage la fermeture définitive du passage à niveau n° 193 au plus tard début juillet 2024.

Une concertation en amont a été conduite avec les deux exploitants principalement concernés et les services communaux. Suite aux réunions et à l'enquête publique, un agriculteur concerné par la traversée de son bétail indique ne pas s'opposer au projet de suppression sous réserve de la construction d'un boviduc. Le boviduc permettra également cette continuité mais les engins agricoles ou véhicules ne pourront pas utiliser cet équipement. Cette proposition de boviduc est retenue par la SNCF dans le cadre de l'enquête publique.

La commune souhaite quant à elle maintenir la continuité des itinéraires de randonnée par la voie rurale existante de part et autres de la voie ferrée.

Le projet a été soumis à enquête publique du 5 au 23 septembre dernier en mairie. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable.

A l'issue de cette enquête publique, la Préfecture sollicite l'avis consultatif du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- EMET un avis favorable à la suppression du passage à niveau n°193 sur la ligne Dol-Dinan-Lamballe au lieu-dit « la Moulinière »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 20 DEC. 2022

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2022**

**De la publication le 22 DEC. 2022**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe Services  
Anne-Claire GUILLET